

le comte de Baillet (Joseph) est promu au grade de grand officier de l'ordre de Léopold. (Monit. du 9 juin 1855.)

Motifs. « Voulant, par un nouveau témoignage de notre haute bienveillance, reconnaître les services rendus au pays par le comte de Baillet (Joseph), ancien membre du Congrès national, notre ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin et ancien vice-président du Sénat pendant douze ans. »

cité 1856 (1). (Moniteur du 14 juin 1855.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère des affaires étrangères est fixé, pour l'exercice 1856, à la somme de deux millions trois cent soixante et dix mille six cent quatre-vingt-deux francs soixante-sept centimes (fr. 2,370,682-67 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des affaires étrangères, M. le V^{ic} VILAIN XIII.

326. — 8 JUIN 1855. — *Loi contenant le budget du ministère des affaires étrangères pour l'exer-*

Budget du ministère des affaires étrangères pour l'exercice 1856.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre.	21,000 »	»	
Art. 2. — du personnel des bureaux.	108,491 »	»	
Art. 3. Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	3,500 »	»	
Art. 4. Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	1,000 »	»	
Art. 5. Matériel.	37,600 »	»	
Art. 6. Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.	8,000 »	»	
			179,591 »
CHAPITRE II.			
TRAITEMENTS DES AGENTS POLITIQUES.			
Art. 7. Missions en Allemagne.	101,000 »	»	
Art. 8. France.	45,000 »	»	
Art. 9. Grande-Bretagne.	62,000 »	»	
Art. 10. Italie.	37,000 »	»	
Art. 11. Pays-Bas.	39,000 »	»	
Art. 12. Russie.	62,000 »	»	
Art. 13. Brésil.	18,000 »	»	
Art. 14. Danemark, Suède et Hambourg.	15,000 »	»	
Art. 15. Espagne.	15,000 »	»	
Art. 16. États-Unis.	18,000 »	»	
Art. 17. Portugal.	15,000 »	»	
Art. 18. Turquie.	27,000 »	»	
Art. 19. Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation	»	12,000 »	
			466,000 »

(1) Présentation à la chambre des représentants le 6 février 1855. — Rapport par M. Van Iseghem le 19 mai. — Discussion et adoption le 23, à l'unanimité.

Rapport au sénat par M. le marquis de Rodas le 26 mai. — Discussion le 29 et adoption le 30, à l'unanimité.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE III.			
CONSULATS.			
Art. 20. Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	82,600 »	»	82,600 »
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE VOYAGE.			
Art. 21. Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; frais de courriers, estafettes, courses diverses.	70,500 »	»	70,500 »
CHAPITRE V.			
FRAIS A REMBOURSER AUX AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.			
Art. 22. Indemnités pour un drogman, sept casses, employés dans diverses résidences en Orient et pour un capou-oglan.	6,530 »	»	80,000 »
Art. 23. Frais divers.	73,470 »	»	
CHAPITRE VI.			
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
Art. 24. Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité.	»	36,000 »	40,000 »
Art. 25. Dépenses imprévues non libellées au budget.	4,000 »	»	
CHAPITRE VII.			
COMMERCE, NAVIGATION, PÊCHE.			
Art. 26. } Ecoles de navigation. { Personnel.	16,420 »	»	15,200 »
Art. 27. } Ecoles de navigation. { Frais divers.	7,280 »	»	
Art. 28. Chambres de commerce	12,000 »	»	
Art. 29. Frais divers et encouragements au commerce.	15,200 »	»	
Art. 30. Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, sauf pour le service de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil, les engagements puissent obliger l'Etat au delà du crédit alloué pour l'exercice 1856, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service :			
Personnel.	1,050 »	»	113,330 »
Frais divers.	112,280 »	»	
Art. 31. Service de navigation à vapeur entre Anvers et New-York; subside accordé en vertu du n ^o 1 de l'article 10 de la convention du 29 mai 1853.	28,800 »	»	49,300 »
Art. 32. Service de navigation à vapeur entre Anvers et Rio-de-Janeiro; remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'article 6 de la convention du 25 avril 1854.	20,500 »	»	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires et permanentes.	Extraordin. et temporaires.	
Art. 33. } Pêche maritime. { Personnel	7,950 »	»	
Art. 34. } Primes.	92,050 »	»	
Art. 35. Coutume à Lamina, chef des Nalous, pour l'exercice 1855.	5,000 »	»	
			319,600 »
CHAPITRE VIII.			
MARINE.			
<i>Pilotage.</i>			
Art. 36. Personnel.	170,850 »	»	
Art. 37. Remises à payer aux pilotes et autres dé- penses relatives au pilotage (crédit non limitatif). .	200,610 »	»	
<i>Passages d'eau.</i>			
Art. 38. Personnel.	11,850 »	»	
<i>Police maritime.</i>			
Art. 39. Personnel.	25,400 »	»	
Art. 40. Primes d'arrestation aux agents et vaca- tions aux experts et agents chargés de la surveil- lance de l'embarquement des émigrants (crédit non limitatif).	4,000 »	»	
<i>Sauvetage.</i>			
Art. 41. Personnel.	14,300 »	»	
<i>Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres.</i>			
Art. 42. Traitements des courriers et agents. .	14,350 »	»	
<i>Bâtiments de l'État.</i>			
Art. 43. Personnel.	235,831 67	»	
Art. 44. Vivres.	88,600 »	»	
Art. 45. Secours aux marins blessés, à leurs veuves, etc., et médicaments	4,000 »	»	
Art. 46. Magasin	2,000 »	»	
Art. 47. Matériel des divers services.	552,500 »	»	
Art. 48. Etablissement d'une station de sauvetage à l'est d'Ostende	»	5,100 »	
			1,429,391 67
CHAPITRE IX.			
FRAIS DE PERCEPTION DES DROITS DE CHANCELLERIE À PARIS.			
Art. 49. Personnel.	5,000 »	»	3,000 »
Total du budget des affaires étrangères. .	2,347,582 67	53,400 »	2,370,682 67

327. — 9 JUIN 1855. — *Arrêté royal qui nomme chevalier de l'ordre de Léopold don Manuel Garcia Gonzalez.* (Monit. du 17 juin 1855.)

Motifs. « Voulant donner à don Manuel Garcia Gonzalez, garde des archives royales de Simancas (Espagne), un témoignage de notre bienveillance. »

328. — 11 JUIN 1855. — *Circulaire du ministre de la justice relative aux établissements d'aliénés.* (Monit. du 15 juin 1855.)

M. le gouverneur,

Aux termes de l'art. 20 du règlement général et organique du 1^{er} mai 1851, il doit être tenu, dans chaque établissement d'aliénés, un registre